

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 515 du 21 septembre 2023**

**Emploi : 1 décret et 1 arrêté**

# [Décret n° 2023-858 du 6 septembre 2023](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048049616) relatif à la fixation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Journal officiel du 7 septembre 2023

Le texte précise qu'à défaut de leur fixation par les branches professionnelles ou en l'absence de prise en compte des recommandations de France compétences dans le délai imparti par la commission paritaire, les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage sont fixés par décret. Il fixe en conséquence les niveaux de prise en charge applicables aux contrats d'apprentissage conclus à compter de sa date d'entrée en vigueur.

# [Arrêté du 12 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 14 mai 2014](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048074328) relatif aux fonds académiques de mutualisation des ressources de l'apprentissage et de la formation continue

Journal officiel du 15 septembre 2023

L'article 2 de l'arrêté du 14 mai 2014 susvisé est ainsi modifié :  
1° Au a, après le mot : « GRETA », sont insérés les mots : « et le groupement d'intérêt public “Formation continue et insertion professionnelle” (GIP-FCIP) » ;  
2° Au c, après le mot : « GRETA », sont ajoutés les mots : « et du GIP-FCIP de l'académie pour leurs activités “apprentissage et formation continue” » ;  
3° Le d est remplacé par les dispositions suivantes :  
« d) Financer des actions visant à améliorer l'organisation, l'équipement et la gestion des GRETA et notamment la gestion de leurs ressources humaines, et du GIP-FCIP de l'académie, pour leurs activités “apprentissage et formation continue” » ;  
4° Il est complété par un e ainsi rédigé :  
« e) Soutenir financièrement les actions des EPLE membres des GRETA ou du GIP FCIP qui favorisent les relations avec les entreprises en matière d'enseignement et de formation professionnels. »